

Ordre du jour de la CPN 52 du 9 décembre 2020
--

- I- Propos liminaires de chaque collègue
- II- Approbation du compte-rendu de la CPN 52 précédente (CPN 52 du 16 juillet 2020)
- III- Approbation des révisions statutaires présentées lors des CPN 56 du 14 novembre 2019, du 2 octobre 2020 et des CPN 56 des 12 et 16 novembre 2020.
 - A- Les modifications qui ont reçu un vote favorable en CPN 56
 - 1- Assurance chômage des contractuels :
 - Ia) articles 2, 6, 6 bis et 6 ter de l'annexe XIV
 - Ib) Assurance-chômage des contractuels : article 6 quater de l'annexe XIV (*vote défavorable par deux fois*)
 - 2- Dispositions transitoires relatives à la période probatoire dans le cadre de la fusion en CMAR (annexe XIX)
 - 3- Fiches emploi type adoptées lors de la CPN 56 du 2 octobre 2020 :
 - modification des fiches de directeur régional, directeur de service (fiche emploi repère), responsable de service, et responsable d'une unité administrative ;
 - suppression du statut du personnel, sauf pour l'Alsace et la Moselle, des fiches d'emploi type de : directeur de service, directeur adjoint de service, directeur de services de développement économique, et directeur de services administratif et/ou financier.
 - 4- Fiches emploi adoptées lors de la CPN 56 du 12 novembre 2020 :
 - modification des fiches d'emploi type de comptable, intendant, responsable des achats, chargé de mission et médiateur de l'apprentissage ;
 - 5- Création de la fiche emploi type de directeur adjoint de centre de formation (également examinée lors de la CPN 56 du 12 novembre 2020)
 - 6- Modification de l'article 8 du statut du personnel
 - 7- Mise en cohérence de l'annexe IV relative à la modification de l'examen de directeur et modalités de repositionnement des secrétaires généraux sur des emplois de directeurs régionaux (article 69, annexes I, III et VI)
 - 8- Télétravail (proposition du collègue employeur)
 - 9- Formation : suivi par l'ONE du plan de développement des compétences
 - 10- Financement des congés de formation économique, sociale et syndicale
 - 11- Assurance des agents dans leur exercice syndical
 - 12- Autorisations spéciales d'absence : décès d'un enfant, congés de proche aidant, examens prénataux (Article 31)

- 13- Modification des critères d'appréciation de la commission paritaire de cessation de fonction (proposition du collège employeur amendée par la CFDT) (article 42 et 43).
- 14- Corrections de coquilles
 - a) Bilan social type : correction adoptée lors de la CPN 56 du 2 octobre 2020
 - b) Fiche emploi type de directeur de centre de formation : correction adoptée de lors la CPN56 du 12 novembre 2020

B. Les modifications qui ont été votées défavorablement par deux fois en CPN 56

- 1- Versement d'une indemnité différentielle lors du reclassement
- 2- Le droit syndical et social
 - 2a) Proposition du collège employeur
 - 2b) Proposition intersyndicale (CFDT des CMA et SNCA-CGT)
 - 2c) Proposition négociée le 16 novembre 2020
- 3- Autorisation d'absence des représentants du personnel (proposition CGT, article 29)
- 4- Télétravail (proposition de la CFDT des CMA)
- 5- Liste des formations obligatoires (article 2 annexe XII)
- 6- Modification de l'intitulé du CHS en CHSCT

IV- Questions diverses :

IV- Points d'information